

**United Nations Development Proggramme**

**Projet de Termes de Référence**

**Evaluation externe de la Composante 2 du Programme d’appui au développement des économies locales (PADEL), mise en œuvre par le PNUD Burkina**

1. **Contexte et Justification de l’évaluation**

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au niveau local, le Gouvernement a formulé avec l’appui du PNUD, un Programme d’Appui au Développement des Economies Locales (PADEL) couvrant la période 2017-2020 et les treize régions du pays. Le PADEL qui visait à bâtir des économies locales dynamiques, prospères et inclusives au Burkina Faso s’est positionné comme un instrument majeur de l’opérationnalisation du Plan national de développement économique et social (PNDES). Il s’articule autour de quatre (4) composantes : la composante 1 : Développement des ﬁlières porteuses et transformation des unités de production informelles ; la composante 3 : Protection sociale et inclusion des ménages vulnérables dans le circuit économique ; et la composante 4 : promotion de l’inclusion ﬁnancière et sociale des populations.

La coordination nationale du PADEL est assurée par le Ministère de l’Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), à travers la Direction Générale du Développement Territorial.

Le PNUD a été responsabilisé depuis 2017 pour l’exécution de la composante 2 relative à la fourniture des services énergétiques modernes et des infrastructures socioéconomiques de base aux populations, aux collectivités et aux micro-entreprises.

Conformément au dispositif de suivi et évaluation du programme qui a prévu une évaluation finale du Programme en fin de période de mise en oeuvre, le PNUD entreprend de réaliser l’évaluation finale du PADEL au cours du dernier trimestre de 2020.

1. **II. Portée de l’évaluation et ses principaux Objectifs**

**Objectif global de l’évaluation**

L’évaluation de la Composante 2 du Programme d’appui au développement des économies locales (PADEL) est destinée à dresser un bilan des résultats de la mise en œuvre du Programme, tout en appréciant les progrès réalisés dans l’atteinte de ces effets.

**Objectifs Spécifiques de l’évaluation**

Les objectifs spécifiques de la présente évaluation sont les suivants :

* Apprécier la pertinence du programme par rapport au contexte national et aux priorités nationales ;
* Apprécier l’efficacité et l’efficience de sa mise en œuvre ;
* Apprécier les effets sur les populations ;
* Apprécier la durabilité des résultats ;
* Tirer des leçons et proposer des recommandations.

De façon plus détaillée, la mission devra :

* Apprécier les progrès réalisés vers l’atteinte des résultats attendus tels qu’énoncés dans la matrice des résultats du document de projet (réalisations, ressources utilisées, financement, difficultés opérationnelles rencontrées, risques)
* Procéder à l’évaluation du projet par rapport aux indicateurs de suivi et apprécier la prise en compte des priorités émergentes survenues en cours du cycle et comment ces priorités ont influencé les résultats obtenus et leurs impacts sur les résultats initialement ;
* Evaluer le degré d’implication des partenaires (Gouvernement, PTFs, Société Civile, Secteur Privé, collectivités locales) dans la mise en œuvre du projet ;
* Faire une évaluation de la mobilisation des ressources et des efforts de partenariats développés par la composante 2 du PADEL dans un contexte particulier ;
* Evaluer l’impact sur les groupes cibles et les institutions, des activités du programme, en termes de développement des capacités et de durabilité des interventions ;
* Evaluer dans quelle mesure, les arrangements de gestion et le mécanisme de suivi et évaluation ont effectivement facilité l’atteinte ou non des résultats et leur durabilité ;
* Apprécier les mécanismes et stratégie de communication autour du programme (actions réalisées, difficultés et contraintes) ;
* Apprécier l’alignement des priorités, la pertinence et la cohérence des activités du programme par rapport aux effets du CPD retenus, et aux priorités nationales telles qu’énoncées dans le PNDES
* Apprécier la cohérence entre les mécanismes de coordination et de mise en œuvre du programme et les mécanismes nationaux existants dans le cadre de la mise en œuvre du projet : pertinence, forces et faiblesses ;
* Apprécier la durabilité des résultats en rapport avec les priorités nationales de développement ;
* Identifier les leçons apprises, capitaliser les bonnes pratiques et formuler des recommandations.

1. **III. Questions de l’évaluation**

L’évaluation devra répondre aux questions suivantes réparties suivant les cinq critères d’évaluation que sont : la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité et l’impact.

1. **Pertinence :**

• Dans quelle mesure les effets du PADEL sont-ils pertinents par rapport au cadre pays de développement du PNUD et aux priorités nationales de développement du pays ?

1. **Efficacité :**

• Quels sont les niveaux de réalisation des effets du PADEL à l’échéance de l’année 2020 ? Quels sont les défis majeurs pour la réalisation de chaque effet ?

• Dans quelle mesure les produits du PADEL ont-ils contribué à la réalisation des effets du CPD ?

• Quelles sont les incidences en termes de renforcement des capacités des acteurs nationaux ?

• Dans quelle mesure les stratégies de mobilisation des ressources, de communication, de suivi-évaluation ont-elles contribué au progrès vers les résultats ?

1. **Efficience et gestion du PADEL :**

• Les activités du PADEL en cours de mise en œuvre sont-elles gérées de manière efficiente ? Y’a-t-il des approches ou des processus qui doivent être modifiése ou qui ont besoin d’améliorations significatives ?

1. **Durabilité :**

• Quel est le niveau d’appropriation nationale des progrès réalisés et la durabilité des résultats obtenus ?

• Quel a été le niveau d’intégration des thématiques transversales (genre, droits humains, renforcement des capacités) dans le programme ?

• Dans quelle mesure le PADEL a-t-il contribué à la promotion de l’égalité du genre, à l’autonomisation des femmes ?

1. **Pistes de réflexions et axes stratégiques**

* Quels sont les axes sur lesquels le PNUD devra se concentrer pour atteindre les résultats escomptés ?

1. **VI. Résultats Attendus**

Au terme de l’évaluation, les résultats suivants devront être obtenus :

* + Les résultats majeurs réalisés ou en cours de réalisation, ainsi que les contraintes de mise en œuvre devront être clairement présentés ;
  + Le niveau de mobilisation des ressources atteint ainsi que les efforts additionnels nécessaires pour un meilleur financement du PADEL devront être présentés
  + Le degré d’implication des partenaires et les mécanismes de coordination devront être discutés et des propositions claires formulées ;
  + Une déclinaison des ajustements nécessaires afin de permettre au PADEL de s’adapter à une approche intégrée sera présentée

**VII. Livrables**

Les principaux livrables attendus sont :

* + Un rapport initial détaillant la méthodologie de l’évaluation incluant la collecte de données et autres outils et méthodes qui seront utilisés dans le cadre de l’évaluation. Il comportera le chronogramme détaillé.
  + Un rapport provisoire de l’évaluation couvrant tous les aspects clés mentionnés dans la section objectifs spécifiques ainsi que des recommandations (progrès accomplis, difficultés, leçons apprises, recommandations).
  + Un rapport final découlant du rapport provisoire, intégrant les commentaires de toutes les parties prenantes avec un résumé synthétique et une présentation des principales conclusions et recommandations de la revue.
  + Une présentation PowerPoint en français résumant les principaux constats et recommandations issus du rapport d’évaluation pour la réunion ou l’atelier de restitution des résultats de la mission.

1. **Méthodologie**

L’évaluation finale du Programme d’appui au développement des économies locales (PADEL) sera conduite par une équipe pluridisciplinaire (de **consultants individuels).**

L’approche sera participative impliquant toutes les parties prenantes à savoir : les partenaires nationaux, le PNUD, et les partenaires au développement.

Différents outils seront utilisés pour collecter et analyser les informations pertinentes pour l’exercice. En particulier, elle sera basée sur :

* La revue et l’étude de la documentation clé (études, rapports de suivi-évaluation , …),
* Les rapports annuels du PADEL, les PTBA, rapports financiers, document du projet
* Les rencontres et entretiens avec les acteurs concernés, les partenaires, les personnes ressources,
* Les questionnaires individuels ou de groupe,
* Les techniques participatives ou toute méthode de collecte de l’information pertinente,
* L’exploitation et l’analyse des informations collectées pour la production du rapport.

L’analyse des données couvrira toutes les activités soutenues par le programme. Sur la base de la méthodologie, un chronogramme et un plan de travail seront proposés par l’équipe au démarrage de l’évaluation.

1. **Gestion du Processus de l’évaluation**

La mission d’évaluation sera conduite par une équipe pluridisciplinaire de consultants qui sera recrutée par le PNUD à cet effet.

Le processus de l’évaluation sera sous l’autorité de la Représentante Résidente Adjointe du PNUD, et sous la Direction d’une équipe conjointe mise en place pour la coordination et le suivi technique de la mission.

L’équipe de suivi-évaluation du PNUD aura un rôle de facilitateur pour une bonne implication des autres partenaires clés concernés et aussi la mise à disposition des informations du PADEL afin d’appuyer les travaux de l’évaluation. Elle fera également l’assurance qualité des résultats de la mission.

Les consultants vont rencontrer les acteurs selon une liste et un calendrier établi pour des échanges et accompagneront le bureau du PNUD dans l’assurance qualité des résultats de la mission d’évaluation. Une semaine après le démarrage de la mission, l’équipe de consultants présentera sa méthodologie lors d’une réunion de cadrage au PNUD. Un rapport provisoire sera soumis au PNUD au terme de la troisième semaine de la mission et un atelier sera organisé pour valider le rapport final de l’évaluation.

1. **Ethique de l’évaluation**

L’évaluation doit être conduite dans le respect et la protection des droits et du bien-être des populations et des communautés auxquelles elles appartiennent, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme des Nations Unies et autres conventions sur les droits de l’Homme.

1. **Composition et profil de l’équipe d’évaluation**

**8.1. Composition**

L’évaluation sera conduite par un(e) consultant(e) principal (e) et un(e) consultant(e) Associé(e) dont les qualifications sont décrites ci-dessous :

**Le/la consultant (e) principal (e)**jouera sera le chef de mission et aura à ce titre àsuperviser l’équipe, à assurer la qualité des résultats de l’évaluation afin de délivrer dans le temps imparti tous les livrables attendus.

**8.2. Profils des consultants(es)**

**Le/la consultant (e) principal (e)** devra être titulaire d’un diplôme de troisième cycle ou équivalentéconomie, en gestion des projets, et le suivi-évaluation et avoir au moins 05 ans d’expérience en matière de gestion de projets de développement et notamment d’évaluation de programmes et projets.

Le/la consultant(e) international(e) devra :

avoir une solide expertise liée à l’un des effets, notamment sur les questions liées aux défis de la pauvreté, des inégalités, de la gouvernance et du développement économique locale. En outre, il/elle devra être très au fait du processus de programmation du PNUD et du SNU en Afrique Subsaharienne, et avoir une bonne connaissance de la région ou du Burkina Faso.

* **Le consultant Principal devra :** 
  + Etre titulaire d’un diplôme de troisième cycle au minimum (Master, DEA, DESS ou équivalent) en économe, en gestion des projets, en sociologie ou tout autre domaine équivalent ;
  + Justifier d’une expérience confirmée de 10 ans au moins en gestion des projets ou programmes, notamment en évaluation des politiques, programmes et projets de développement ;
  + Justifier d’une solide expertise liée à l’un des effets, notamment sur les questions liées aux défis de la pauvreté, des inégalités, de la gouvernance et du développement économique locale ;
  + Avoir une expérience de missions similaires au Burkina Faso ou en Afrique subsaharienne ;
  + Justifier d’une bonne expérience en évaluation participative ;
  + Avoir une bonne connaissance des programmes de développement local ;
  + Avoir une bonne connaissance des outils programmatiques du SNU en général et du PNUD en particulier,
  + Avoir une grande capacité d’analyse, de synthèse et de rédaction.

* **Le consultant Associé devra :** 
  + Etre titulaire d’un diplôme de troisième cycle au minimum (Master, DEA, DESS ou équivalent) en économe, en gestion des projets, en sociologie ou tout autre domaine équivalent ;
  + Justifier d’une expérience confirmée de 5 ans au moins en gestion des projets ou programmes, notamment en évaluation des politiques, programmes et projets de développement ;
  + Avoir une bonne connaissance des programmes de développement local ;
  + Justifier d’une bonne expérience en évaluation participative ;
  + Avoir une très bonne connaissance des acteurs, des institutions et du contexte du Burkina Faso.
  + Avoir une grande capacité d’analyse, de synthèse et de rédaction.

1. **Critères de Sélection des consultants**

Les critères de sélection des consultant(e)s seront basés sur leur offre technique (70%) et offre financière (30%). L’offre technique qui aura un poids de 70% devra mettre en exergue l’expérience dans des exercices similaires et préciser l’approche méthodologique pour répondre aux objectifs assignés. Les consultant(e)s devront soumettre une offre globale comprenant leurs propositions, à savoir, une offre technique et financière.

1. **Durée de l’évaluation**

L’évaluation s’effectuera dans la période du 1er octobre au 30 novembre 2020. La durée de la mission sera de cinq (05) semaines dont deux (02) semaines à Ouagadougou et sur le terrain pour le briefing, l’élaboration de la méthodologie, la collecte des données, l’élaboration du plan de l’évaluation, l’analyse préliminaire des données.

L’équipe exposera sa méthodologie au PNUD au terme de la première semaine de la mission d’évaluation.

Le Projet de Rapport de revue fera l’objet d’une restitution interne au PNUD au terme de la troisième semaine. Le rapport devra être conforme au canevas des rapports d’évaluation du PNUD. La rédaction du rapport prendra dix jours et la préparation de l’atelier de validation ainsi que la finalisation du rapport prendront trois jours ouvrables. Le calendrier indicatif pourra être affiner par la mission au regard des objectifs et du déroulement de la mission.

L’équipe en charge de l’évaluation pourra rencontrer toutes les parties et discuter des questions qu’elle jugera nécessaire pour une bonne conduite de la mission.

1. **Planning Indicatif du Processus**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Actions** | **Date limite** | **Responsable** |
| Formuler les projets de TDR |  |  |
| Informer les partenaires et partager les TDRs |  |  |
| Finaliser les TDRs |  |  |
| Lancer le recrutement des consultants |  |  |
| Préparer la documentation et valider calendrier de l’évaluation |  |  |
| Finaliser et signer le contrat avec les consultants |  |  |
| Conduire l’évaluation |  |  |
| Tenir l’atelier de validation du rapport |  |  |
| Finaliser le Rapport de l’évaluation |  |  |
| Diffuser le rapport de l’évaluation |  |  |

1. **Modèle de rapport d’évaluation : plan indicatifs**
2. Page de garde
3. Table des matières (inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages)

3) Liste des acronymes et abréviations

4) Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)

5) Introduction

6) Description de I ’intervention

7) Étendue de l’évaluation et objectifs

8) Approche et méthodes d’évaluation

9) Analyse des données

10) Déductions et conclusions

• Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d’évaluation)

• Résultats et conclusions par effet spécifique y compris sur le genre

• Conclusions globales

11) Recommandations (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d’évaluation)

• Recommandations par effet spécifique y compris sur le genre

• Les axes stratégiques d’orientation

12) Enseignement tirés y compris sur le genre

13) Annexes du rapport

• TDR pour l’évaluation

• Documentation supplémentaire relative à la méthodologie, comme la matrice d’évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaire, guides d’entretien, etc…) si besoin

• Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités

• Cadre des résultats du programme

• Tableaux de résumé des déductions